

Capital social et droits de vote des trois dernières années

	Nombre d'actions composant le capital	Nombre théorique des droits de vote (y compris actions auto-détenues)	Nombre réel de droits de vote (déduction faite des actions auto-détenues)
2015	344 163 001	344 163 001	342 945 838
2016	388 875 761	388 875 761	387 749 196
2017	428 397 550	428 397 550	426 838 237

Il n'existe pas de droits de vote double. À la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires ou d'action de concert. La part du capital de L'Air Liquide S.A. détenue par les principaux actionnaires au nominatif pur faisant l'objet de nantissement est non significative.

Montant du capital social détenu par les salariés

Depuis 1986, L'Air Liquide S.A. a consenti aux salariés de certaines sociétés du Groupe la possibilité de souscrire à plusieurs augmentations de capital réservées. Fin 2017, la part du capital détenue par les salariés et anciens salariés du Groupe est estimée à 2,2 %, dont 1,5 % (au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce) soit 6 311 818 actions correspondant aux titres souscrits par les salariés dans le cadre des augmentations de capital qui leur sont réservées ou détenus dans le cadre d'une gestion collective.

Délégations de compétences de l'Assemblée Générale

Nature de la délégation	Validité de la délégation	Montant autorisé	Utilisation en 2017
Rachat d'actions	Accordée par : AGM du 3 mai 2017 (4 ^e)* Pour une durée de : 18 mois Prix maximum : 165 euros	10 % du capital, soit 38 887 576 actions, pour un montant maximal de 6 416 450 040 euros	<p>Actions auto-détenues Au 31 décembre 2017, la Société détenait 1 445 182 actions valorisées à un prix moyen de 92,69 euros, soit une valeur au bilan de 133 959 361 euros.</p> <p>Mouvements sur le contrat de liquidité Au 31 décembre 2017, dans le cadre du contrat de liquidité, 8 000 actions au bilan pour une valeur nette de 850 893 euros.</p> <p>Programme de rachat Le 20 février 2017, 1,5 million d'actions ont été achetées pour un prix total de 157 278 900 euros.</p> <p>Pour plus de détails, voir pages 322-323 du présent Document de référence.</p>
Annulation d'actions	Accordée par : AGM du 3 mai 2017 (12 ^e) * Pour une durée de : 24 mois	10 % du capital	1,1 million d'actions a été annulé en mai 2017 pour une valeur comptable de 115 337 860 euros (soit un cours moyen de 104,85 euros. Voir « Éléments sur la réalisation du programme de rachat d'actions » page 322).

* Renouvellement proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2018.

Nature de la délégation	Validité de la délégation	Montant autorisé	Utilisation en 2017
Augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	Accordée par : AGM du 3 mai 2017 (13 ^e) Pour une durée de : 26 mois	530 millions d'euros en nominal (plafond global) Montant nominal maximum des valeurs mobilières : 3 milliards d'euros Montants susceptibles d'être augmentés de 15 % maximum, en cas de demandes excédentaires (14 ^e résolution AGM du 3 mai 2017)	Néant.
Augmentation de capital par incorporation de réserve	Accordée par : AGM du 12 mai 2016 (17 ^e)* Pour une durée de : 26 mois	Pour un montant maximum de 250 millions d'euros en nominal	En 2017, incorporation d'une somme de 219 millions d'euros prélevée sur le poste « Prime d'émission » au moyen de la création de 38 823 849 actions nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 10 actions anciennes, et de 990 504 actions nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires correspondant à l'attribution majorée de 10 %.
Augmentation de capital réservée aux salariés : ■ dans le cadre d'un plan d'épargne groupe ■ dans le cadre d'un dispositif comparable à l'étranger	Accordée par : AGM du 3 mai 2017 (15 ^e) Pour une durée de : 26 mois Accordée par : AGM du 3 mai 2017 (16 ^e) Pour une durée de : 18 mois	30,25 millions d'euros en nominal et 5,5 millions d'actions, ce montant s'impute sur le plafond global de 530 millions d'euros précité	Néant.
Émission d'emprunts obligataires	Accordée par : AGM du 12 mai 2016 (13 ^e) Pour une durée de : 5 ans	20 milliards d'euros	Au 31 décembre 2017, encours d'emprunts obligataires de 762,0 millions d'euros pour L'Air Liquide S.A., 13,3 milliards d'euros pour le groupe Air Liquide.
Stock-options	Accordée par : AGM du 12 mai 2016 (18 ^e) Pour une durée de : 38 mois	2 % du capital au jour de l'attribution des options 0,3 % du capital au jour de l'attribution des options pour les dirigeants mandataires sociaux	73 540 stock-options attribuées par le Conseil du 20 septembre 2017.
Actions de performance	Accordée par : AGM du 12 mai 2016 (19 ^e) Pour une durée de : 38 mois	0,5 % du capital au jour de l'attribution des actions 0,15 % du capital au jour de l'attribution des actions pour les dirigeants mandataires sociaux	416 579 actions de performance ont été attribuées par le Conseil du 20 septembre 2017.
Émission de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription : ■ par offre au public ■ par placements privés	Accordée par : AGM du 12 mai 2016 (23 ^e) Pour une durée de : 26 mois Accordée par : AGM du 12 mai 2016 (24 ^e) Pour une durée de : 26 mois	S'impute sur le plafond global de 530 millions (13 ^e AGM du 3 mai 2017) Montants susceptibles d'être augmentés de 15 % maximum, en cas de demandes excédentaires (25 ^e AGM du 12 mai 2016)	Néant

* Renouvellement proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2018.